

Grève du jeudi 19 septembre 2013 :

Lettre d'intention de faire grève à transmettre
le lundi 16 septembre à minuit au plus tard à l'IEN, y compris par mail :

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

Jeudi 19 septembre 2013, journée de grève pour un plan de rattrapage et de développement du système éducatif en Seine Saint-Denis

A l'appel de la FSU 93, la CGT éduc'action 93 et Sud Education Créteil.

Nous exigeons des mesures immédiates pour :

- Réduire les effectifs en respectant les règles d'attribution des moyens.
- Empêcher les classes surchargées.
- Assurer la couverture de tous les postes de RASED, d'ULIS, de SEGPA.
- Obtenir des remplaçants en nombre suffisant ainsi que la couverture de l'ensemble des postes de brigades de remplaçants.
- Obtenir en nombre suffisant des surveillants dans les établissements ainsi que des personnels d'accompagnement du handicap, d'aide à la direction d'école.
- Assurer des formations aux très nombreux contractuels embauchés pour enseigner (tant dans les écoles que les collèges et lycées).
- Assurer l'emploi de personnels sur tous postes administratifs (secrétariats de circonscription, d'établissements, de services).
- Résorber la précarité avec des procédures de titularisation de tous les personnels en exercice, enseignants ou non.

Nous exigeons l'ouverture de négociations pour la mise en place d'un plan de rattrapage et de développement du système éducatif dans notre département.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève- reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Placé dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que **j'ai l'intention d'être en grève le jeudi 19 septembre 2013.**

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5). Je vous rappelle, Monsieur l'inspecteur d'Académie, que vous vous êtes engagé en CAPD, le 20 octobre 2008, suite à l'interpellation des élus du SNUipp FSU 93, à détruire toutes les lettres de déclaration d'intention d'être en grève.

Le

NOM :

Prénom :

Ecole d'affectation :

Signature